

**Syndicat Mixte du
Pays du Chinonais**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres : 22

L'an deux mille dix-vingt,
Le 21 février à 15h00

En Exercice : 22
Présents : 13
Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Le Comité Syndical

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du Syndicat Mixte du pays du Chinonais sous la présidence de **Monsieur Hervé NOVELLI**

Date de convocation : 13/02/2020

PRESENTS :

MMES Nadège ARNAULT - Isabelle PAIN - MM. Hervé NOVELLI - Daniel POUJAUD - Didier GODOY - Claude BORDIER - Michel AUBERT - Gilles MORTIER - Jean Luc DUPONT - Jean Vincent BOUSSIQUET - Serge MOREAU - Christian PIMBERT - Bernard CHATEAU

Absents excusés avec procuration :

Etienne MARTEGOUTTE représenté par Michel AUBERT
Isabelle RAYMOND PAVERO représenté par Hervé NOVELLI
Denis FOUCHE représenté par Jean Luc DUPONT
Christophe BAUDRY représenté par Jean Vincent BOUSSIQUET

Absents excusés :

Florence BOULLIER - Michel FERRAND - Bernard THIVEL - Jean Pierre LOIZON - Eric LOIZON

OBJET :

**Mise en place
d'une ligne de
trésorerie**

Monsieur Hervé NOVELLI, Président du Pays du Chinonais informe le Comité Syndical qu'il convient d'anticiper sur le besoin une ligne de trésorerie. Une proposition pour un montant de 100 000 € a été faite par le Crédit Agricole pour pallier des besoins ponctuels de liquidités.

Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et après échange de vue :

- prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté,
- détermine comme suit les caractéristiques de cette ligne de trésorerie :
 - Durée : 1 an maximum
 - Montant : 100 000€
 - Taux : Euribor 3 mois moyenné auquel s'ajoute une marge de 0.94%
 - Commission d'engagement : 0.15 % du montant total de la ligne (avec un minimum de perception de 150 €)

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, confère en tant que de besoin, toute délégation utile à Monsieur Hervé NOVELLI, le Président pour la souscription à la ligne de trésorerie, la signature de la convention à passer avec le Crédit Agricole et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,
Le Président

Reçu en Sous
Préfecture de Chinon
Le : 28/02/20
Publié
Le : 28/02/20


Hervé NOVELLI